

4^e rencontres Ecojardin



Retour d'expérience
de la Ville de Paris





sommaire

- ➔ **de la baisse des phyto à ECOJARDIN** : aboutissement d'une stratégie d'amélioration continue engagée depuis 2002
- ➔ **Retour d'expérience** : la labellisation ECOJARDIN , un outil de management et d'amélioration continue pour les équipes de jardiniers
- ➔ **Retour d'expérience** : ECOJARDIN au bois de Vincennes, une démarche globale pour les secteurs jardinés et forestiers
- ➔ **Perspectives**



De la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires à ECOJARDIN : aboutissement d'une stratégie d'amélioration continue

Comment la DEVE a évolué vers une gestion plus respectueuse de l'environnement ?

L'utilisation des produits phytosanitaires, fertilisation et leurs alternatives est encadrée par la norme ISO 14001 Soins aux végétaux : méthodes alternatives et raisonnées depuis 2002.



Évolution du catalogue vers des produits non toxiques et biologiques. Ce qui n'exclut pas qu'il est essentiel d'avoir ses EPI, une formation, d'être agréé à traiter que les produits soient : chimiques, biologiques, naturels.



Depuis 2005, la mise en place de la **gestion différenciée**.

Cet espace vert
est labellisé pour
sa gestion
écologique

Depuis 2007, des jardins sont labellisés pour le mode de gestion écologique et notamment pour l'absence d'utilisation de produit chimique. C'est la **labellisation à la gestion écologique**.

En 2010, le bois de Vincennes certifie ISO14001 ses activités, il rejoint ainsi le bois de Boulogne certifié depuis 2001.

A partir de 2012, la DEVE se lance dans le **label national EcoJardin**



Retour d'expérience : La labellisation ECOJARDIN dans les jardins parisiens, un outil de management pour les équipes de terrain





Le patrimoine espaces verts parisien de la typologie Parcs et Jardins

- ➔ 471 Parcs, jardins et promenades dont un jardin botanique sur 4 sites (20 000 taxons répartis entre le parc de Bagatelle, le jardin et les serres d'Auteuil, le parc Floral de Paris et l'Ecole Du Breuil)
- ➔ 70 métiers dont 26 spécifiques (jardiniers, fleuristes, pépiniéristes, bûcherons, agents d'accueil et de surveillance ...), soit 3 900 agents dont 1350 jardiniers



Une mosaïque d'espace vert constituant la trame verte et bleue





La labellisation gestion écologique; pourquoi :

Pour la DEVE:

- Définir une politique globale de gestion des espaces verts précautionneuse de l'environnement et de la santé publique tout en restant en adéquation avec l'identité et la vocation des espaces verts.
- Communiquer auprès du public sur la gestion des espaces verts définitivement inscrit dans le développement durable.

Pour les agents:

- Valoriser les acteurs de la gestion durable des espaces verts
- Outil de diagnostic, de mesurage des actions menées
- Intégrer l'amélioration continue à l'exploitation des jardins
- Préserver la santé des personnels

Pour le public:

- Garantir des espaces verts de qualité
- Préserver la santé de tous
- Faire connaître les objectifs environnementaux poursuivies par la Ville
- Respect citoyen des espaces verts ?





Une documentation écrite : écrire ce qu'on fait et faire ce que l'on a écrit.

1. Classeur de bord

- ✓ l'historique
- ✓ la transmission des pratiques
- ✓ Ecrire le travail d'équipe
- ✓ L'appropriation
- ✓ la traçabilité, le suivi
- ✓ le support d'audit à la labellisation écologique
- ✓ l'amélioration continue, la programmation des travaux

2. Le classeur de documentation technique

- ✓ Le guide des pratiques environnementales
- ✓ Le référentiel de la gestion écologique
- ✓ Le référentiel de gestion différenciée
- ✓ Des guides par thématiques (eau, gestion de la flore, des mares...)





La création de la culture écrite

- ➔ Pour définir les bonnes pratiques et les diffuser
- ➔ Pour transmettre
- ➔ Pour la traçabilité
- ➔ Pour valoriser les métiers
- ➔ Pour communiquer





Existence d'un parcours de formation « ECOJARDIN » pour les agents

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement



Formation professionnelle continue

Catalogue 2016



Les formations pour le label de gestion écologique des jardins et des cimetières

L'attribution du label de gestion écologique prend en compte la formation des agents dans les domaines de la gestion durable des espaces verts.

L'école propose dans son offre l'ensemble des formations recensées par le référentiel national.

Gestion différenciée

- Gestion différenciée des jardins et des espaces verts
- Gestion différenciée des bois

Palette végétale durable

- Connaissance des végétaux franciliens et adaptations aux jardins
- Surfaces enherbées : cultiver leur diversité
- Initiation au fleurissement durable
- Perfectionnement au fleurissement durable
- Arbustes : des végétaux pour toutes les situations

Eau

- Préservation de la ressource en eau dans les jardins et les espaces verts
- Conception d'un réseau d'irrigation
- Programmation d'un réseau d'irrigation
- Maintenance d'un réseau d'irrigation
- Fontainerie et réseau d'eau

Sols

- Développement de la fertilité des sols urbains (niveau I)
- Développement de la fertilité des sols urbains (niveau II)
- Le sol vivant

Déchets verts

- Maîtrise et valorisation de la production de déchets verts
- Référent composteur en atelier de jardinage

Protection des végétaux

- Zéro phyto et méthodes alternatives de soins aux végétaux contre les ravageurs et maladies
- Zéro phyto et gestion de la flore spontanée dans les espaces verts et les cimetières

Faune et flore

- Biodiversité de la flore et de la faune sauvages urbaines
- Biodiversité dans les arbres et dans les bois urbains
- Plantes invasives : danger pour la biodiversité ?

Botanique et phytosociologie

- Botanique et détermination des plantes sauvages
- Initiation à l'écologie des milieux
- Perfectionnement à l'écologie des milieux





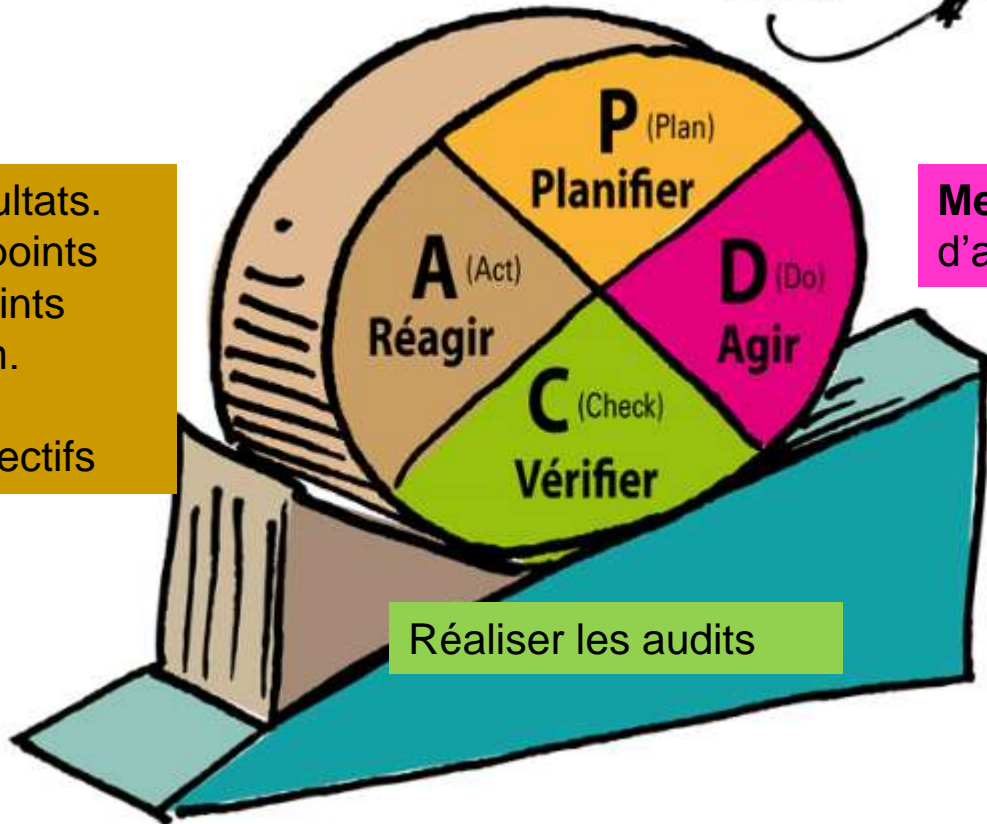
Planifier une labellisation sur l'ensemble des sites sur 3 ans

Bilan des résultats. Identifier les points forts et les points d'amélioration. Se fixer des nouveaux objectifs

Amélioration continue



Mettre en place un plan d'actions pour y parvenir



Réaliser les audits





Retour d'expérience : ECOJARDIN au bois de Vincennes, une démarche globale pour les secteurs jardinés et forestiers

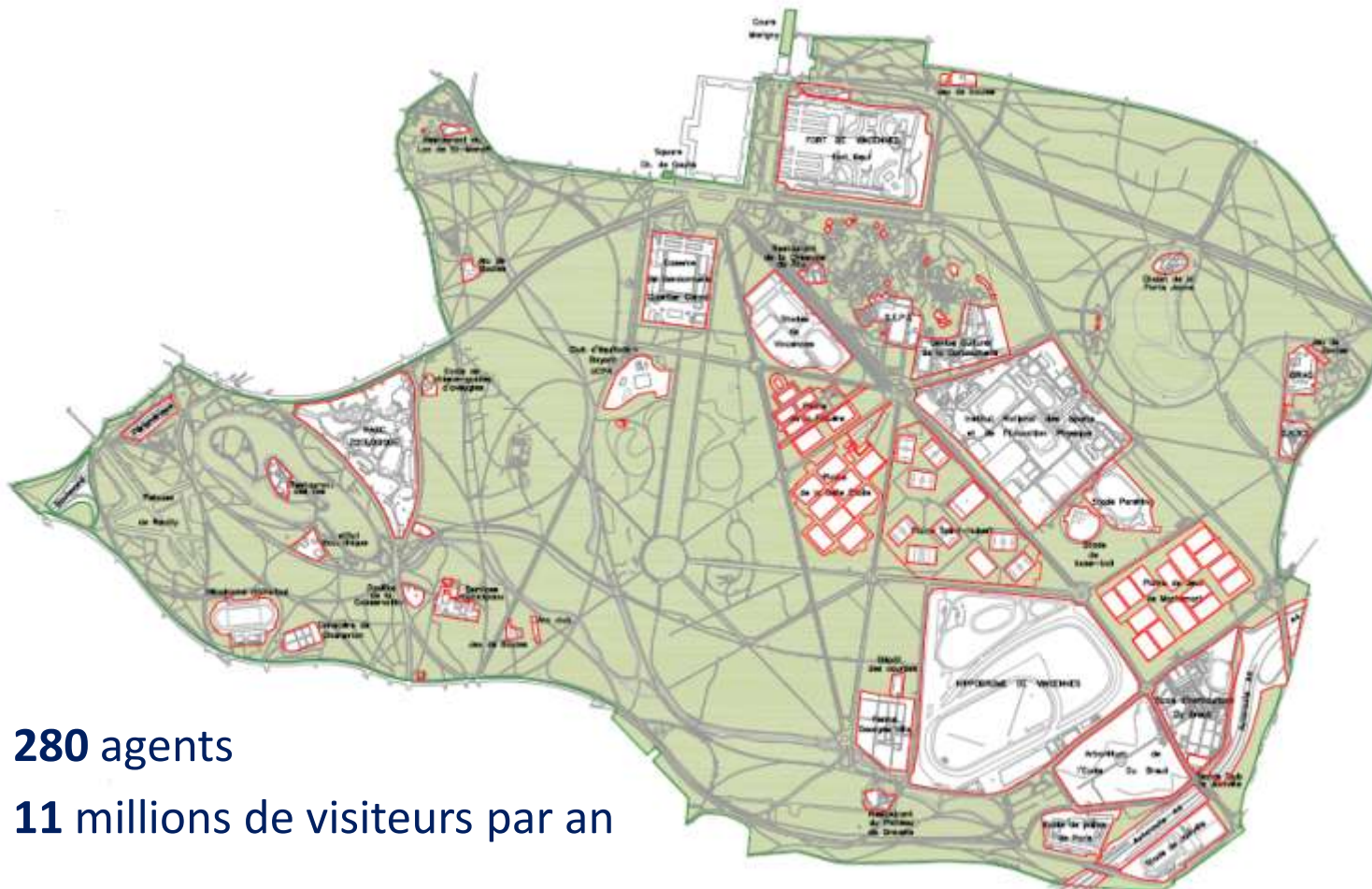




995 ha dont 850 ha d'espaces verts labellisés Ecojardin

secteurs jardinés : **Parc Floral** (2012) - **Saint-Mandé** (2013) - **Minimes & La Plaine** (2014) –

secteur Forestier : **Arbres d'alignement** (2014) – **Espaces naturels** (2015)



280 agents

11 millions de visiteurs par an





Parc Floral,

jardin botanique de Paris

Superficie : 30ha

Note 2012 : 88/100 - 2015 : 94/100



Saint Mandé

Superficie : 24.4 ha

Note 2013 : 89/100



Daumesnil

(Iles de Reuilly & Bercy)

Superficie : 24.5 ha

Note 2014 : 89/100



Minimes

(jardin d'agronomie tropicale)

Superficie : 24 ha

Note 2014 : 91/100

Axes de progression mis en oeuvre :

Elaboration et actualisation des plans de gestion



Arrosage → Mieux suivre et réduire les consommations

- Nomination d'un **réfèrent eau** par secteur
- Installation de **pluviomètres**
- Passage à l'**arrosage eau non potable**



Valorisation des matériaux

- **Réduction** de 85% des exportation des déchets verts
- **Réutilisation** des terres et des matériaux bétons
- **Valorisation du bois** : mobilier, jeux, broyats...

Protection des sols nus

- **Réaménagements paysagers**
- **Mise en place de broyat en pied d'arbre**
- **Réfection des cheminements**





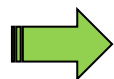
Arbres d'Alignements - 47 km de linéaire
(5653 arbres)
Note 2014 : 87/100



Bois de Vincennes - Superficie : 700ha
Note 2015 : 97/100

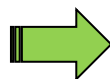
Axes de progression dégagés :

Cultiver les plans de gestions → Déclinaisons du plan de gestion arboricole (2016-2020)



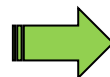
par secteur
Arboretum
Arbres d'alignement

ZIEP
Rivières



Suivi de la biodiversité

- Inventaires annuels par les agents volontaires
(Propage, Oiseaux, Batraciens, Mammifères, Reptiles, Flore)
- Cartographie des habitats prioritaires



Valorisation des « déchets » verts et ligneux

- Fabrication de potelets anti-stationnements, tuteurs issus des bois d'éclaircies
- De broyat, mobilier, grumes, bancs, jeux issus des bois d'abattage
- Valorisation des produits de fauches (fenaison de 13ha de prairies)





Des marges de progrès...

- **Poursuite du travail sur l'eau** : passage de l'arrosage à l'eau non potable pour le parc Floral
- **Désimperméabiliser** les voies non circulées et favoriser leur reconquête par la végétation
- **Amélioration de l'éclairage public** : désinstallation des candélabres sur les voies fermées à la circulation, rénovation de l'éclairage du Parc Floral
- **Biodiversité** : améliorer le suivi de la biodiversité des sols – diversifier la palette végétale à intérêt écologique
- **Favoriser l'implication du public**



PERSPECTIVES



Poursuite de la labellisation dans un processus d'amélioration continue

Intégrer d'autres typologies

Mise en œuvre du zéro phyto dans les cimetières

Essayer d'impliquer les acteurs institutionnels, privés, les bailleurs...





Merci de votre attention

Auteur(s) du document : **Arnaud Lange**

Contributeurs : **Sarah André, Eric Lamelot, Alain Constant**

Date du document : **Février 2016**

photos : © **Jean-Pierre Viguié - Vincent Mugnier - Ville de Paris**

